



Conseil Municipal  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**Séance du 05 juillet 2023 à 20 heures 30 minutes**  
**SALLE DE CONSEIL**

**Présents :**

M. ADNET Arthur, Mme BARRE Sonia, M. BOURDAIRE Alain, M. DADDA Bachir, Mme DEVERRE-DUMAS Emilie, M. DUHAMEL Guy, Mme HENOUX Gaëlle, M. JONET Jean-Luc, M. LECLERE Dominique, M. LEROUX Thierry, Mme LONGHINI Sylvie, M. PARACHE Romain, Mme RENARD Pascale, Mme ROMAGNY Anne-Sophie, M. THIEBAUT Grégory.

**Procurator(s) :**

Mme MANGELINCK Céline donne pouvoir à M. THIEBAUT Grégory,  
Mme BOURSCHEIDT Isabelle donne pouvoir à Mme BARRE Sonia,  
Mme LOUVET Maud donne pouvoir à Mme DEVERRE-DUMAS Emilie.

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme BOURSCHEIDT Isabelle, Mme LOUVET Maud, Mme MANGELINCK Céline

**Secrétaire de séance** : M. ADNET Arthur

**Président de séance** : Mme ROMAGNY Anne-Sophie

A l'unanimité, le Conseil valide le procès-verbal de la précédente séance du 9 juin 2023.

## **JUILLET001 - Compte rendu du Conseil Municipal des Enfants**

**M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « Protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants »**, présente à l'assemblée, accompagné du Maire du Conseil Municipal des Enfants et de ses 2 Adjointes, les projets de parcours d'orientation abordés lors de la réunion du mardi 20 juin 2023.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas de la version finale mais d'une base de travail sur laquelle les membres du CME doivent encore œuvrer pour une installation fin 2023/début 2024.

Le projet global se décompose en 2 parties :

- un parcours « Kléo » destiné aux plus petits (2 à 6 ans), aux familles, aux écoles, aux centres de loisirs, aux personnes en situation de handicap mental. Doté de 3 niveaux de difficulté, il serait implanté au parc de Gersheim et consiste à repérer des images pour compléter un carton de jeu, dans le but d'initier à l'orientation et de sensibiliser aux notions de déplacement dans l'espace de façon éducative

- un parcours « Curiosity » à vocation plus touristique et permettant de découvrir le patrimoine de la Commune réparti sur 10 lieux.

A l'aide d'une carte (mise à disposition dans les sites communaux et les commerces), il s'agit de rechercher des bornes de poinçonnage et de répondre aux questions posées portant sur le site visité

**M. Romain PARACHE** s'interroge sur les possibilités de mises à jour et notamment sur la nécessité qu'elles se fassent par l'intermédiaire du prestataire ayant fabriqué et installé les matériels, et leur coût.

**M. Guy DUHAMEL** confirme que les modifications devront être apportées par l'entreprise dans la mesure où elles seront également à effectuer sur l'application avec laquelle le parcours est accessible sans carte sur support physique.

**Mme le Maire** précise que les frais de mise à jour ne correspondront pas pour autant au coût initial de conception (6 000 € H.T. environ) mais se feront à un tarif préférentiel inconnu à ce jour (information à solliciter auprès du prestataire).

**M. Guy DUHAMEL** souligne que les bornes sont fabriquées en bois en provenance de la Montagne de Reims.

Le coût global de ces 2 aménagements s'élève à 17 155,47 € TTC et respect donc bien l'enveloppe dédiée aux projets CME fixée à 25 000 €.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **FELICITE** les élus du Conseil Municipal des Enfants pour la présentation du projet,
  
- **APPROUVE** le projet d'implantation d'un parcours « Kléo » au parc de Gersheim et d'un parcours « Curiosity » sur 10 lieux répartis dans la Commune au prix de 17 155,47 € TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **JUILLET002 - Présentation du projet de l'école maternelle au titre de la démarche " La nouvelle école, faisons-la ensemble "**

**Mme Sophie GASTINEAU**, directrice de l'école maternelle de Bazancourt, présente à l'assemble le projet élaboré par l'équipe pédagogique dans le cadre de la démarche « La nouvelle école, faisons-la ensemble ».

Elle livre la genèse du projet qui a démarré par la création d'un jardin pédagogique avec plusieurs variétés de fruits, légumes, aromates ou encore fleurs qui a permis d'impliquer à la fois les élèves et l'équipe pédagogique, avec notamment le soutien de la Commune qui a offert des arbustes fruitiers.

Actuellement labellisée Établissement en Démarche globale de Développement Durable (E3D) de niveau 2 (sur 3) et intégrée à l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale, l'école maternelle de Bazancourt a donc souhaité, dans une certaine continuité, s'engager dans la démarche « La nouvelle école, faisons-la ensemble » qui permet de bénéficier d'un accompagnement dédié dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

L'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, ce soutien peut être sollicité à tout moment : il peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

A ce titre, après avoir mené une étude sur le bien-être à l'école au travers d'un questionnaire distribué aux familles, est née l'idée d'aménager une pergola sur un espace jouxtant les 2 écoles, maternelle et élémentaire, pour y dispenser des cours en extérieur.

Le budget consacré aux matériels (podium/amphithéâtre, plans de travail, rangements, chariot de transport...) s'élève à 24 200 € HT environ et celui de la structure en bois à 25 800 € HT.

Le financement apporté par l'Education Nationale s'élèverait à 100% des coûts supportés, sachant que le projet et la demande de subvention doivent être portés par une collectivité, en l'occurrence a priori la Communauté Urbaine du Grand Reims dont relève la compétence scolaire.

**Mme le Maire** suggère d'intégrer au budget du projet les clôtures et portillons à installer afin de permettre un accès sécurisé à cet espace dont l'emprise serait mise à disposition par la Commune.

Elle précise qu'il reste à définir les conditions juridiques de la mise à disposition du foncier par la Commune.

**Mme Sophie GASTINEAU** confirme que la question principale est désormais celle du portage du projet, à laquelle il conviendrait d'avoir apporté une réponse d'ici la fin d'année 2023.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

– **APPROUVE** le projet de dispense de cours en extérieur élaboré par l'équipe pédagogique de l'école maternelle, en dans le cadre de la démarche « La nouvelle école, faisons-la ensemble ».

– **DECIDE** de mettre à disposition le terrain nécessaire à l'implantation des équipements dédiés à ce projet (pergola, mobilier...) et dont le montage juridique reste à déterminer avec la Communauté Urbaine du Grand Reims.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**JUILLET003 - Subventions aux associations locales 2023**

Vu la délibération n°AVRIL/002 du 7 avril 2023 par laquelle ont été attribuées les subventions aux associations pour l'année 2023,

Considérant que la Commission des Finances qui a eu lieu les 21 février et 28 mars 2023 avait proposé d'attribuer la somme de 150 € à l'association Classic & Jazz, ce qui a été soumis au Conseil Municipal lors de la séance du 7 avril dernier,

Considérant toutefois que suite à une erreur matérielle, la subvention attribuée à l'association Classic 'n' Jazz à hauteur de 150 € n'a pas été intégrée à la délibération n°AVRIL/002 du 7 avril dernier,

Considérant qu'il convient donc de régulariser cette situation en prenant une nouvelle délibération à cet effet,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 € à l'association Classic 'n' Jazz.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **JUILLET004 - Indemnités d'occupation des locaux communaux de la Petite Filature**

Vu la délibération n°DECEMBRE/005 du 10 décembre 2015 par laquelle ont été fixés les montants des indemnités d'occupation de la Petite Filature (qui accueille notamment la Mission Locale du Nord Rémois et Familles Rurales) sur la base de 41,78 €/m<sup>2</sup>/an, soit :

- Mission Locale du Nord Marnais : 5 909 €/an pour 141,03 m<sup>2</sup>
- Familles Rurales : 980 €/an pour 23,46 m<sup>2</sup>

Considérant que les coûts ont évolué depuis plus de 7 années et qu'il est proposé de réactualiser les montants qui sont acquittés par les structures extérieures à la Commune les occupant,

Considérant qu'il ressort de l'observation des 4 dernières années de fonctionnement (hors période de crise sanitaire 2020 et 2021) un coût global moyen de 19 857,23 € pour les 346,07 m<sup>2</sup> que représente l'ensemble du bâtiment, soit 57,38 €/m<sup>2</sup>,

Considérant que le nouveau coût impliquerait donc la réévaluation suivante des indemnités d'occupation :

- Mission Locale du Nord Marnais : 7 779 €/ an pour 135,58 m<sup>2</sup>
- Familles Rurales : 670 €/an pour 11,68 m<sup>2</sup>
- Divers locaux (selon superficie) : 57,38 €/m<sup>2</sup>/an

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **FIXE** les indemnités d'occupation des locaux de la Petite Filature comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

- Mission Locale du Nord Marnais : 7 779 €/ an pour 135,58 m<sup>2</sup>
- Familles Rurales : 670 €/an pour 11,68 m<sup>2</sup>
- Divers locaux (selon superficie) : 57,38 €/m<sup>2</sup>/an

- **DECIDE** que les montants des indemnités d'occupation seront réévalués annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de mai.

- **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer les conventions et toutes autres pièces afférentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **JUILLET005 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires**

## **Culturelles du Grand Est et du Conseil Départemental de la Marne au titre du projet de FabLab mobile à La Filature**

Considérant le projet autour du FabLab mobile à La Filature (atelier partagé équipé d'une machine à commandes numériques) proposé par l'équipe de la médiathèque,

Considérant que celui-ci implique la mise en place d'ateliers et l'achat de matériels spécifiques sont envisagés tels qu'une imprimante 3D, une découpeuse vinyle, des robots, un établi, des servantes, les matériels électroniques...

Considérant que ce projet étant éligible à des subventions, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est et du Conseil Départemental de la Marne, et qu'à ce titre des financements de, respectivement, 16,5 % et 41,5 % des coûts à supporter, soit 1 018 € et 2 545 €, peuvent être sollicités,

Considérant que le coût global de cette opération est évalué à 5 091,07 € H.T.,

**M. Jean-Luc JONET** attire l'attention sur la nécessité de prévoir suffisamment d'encadrants.

Il ressort du retour des personnels de la médiathèque que la nécessité d'encadrement supplémentaire dépendra du succès des ateliers, et qu'à terme des bénévoles aguerris au FabLab pourront prendre le relais.

**M. Romain PARACHE** s'interroge sur le coût des consommables à terme.

Après avoir évoqué le sujet avec l'équipe de la médiathèque, il est précisé que les fournitures, d'un niveau marginal, seront prises en charge dans le cadre du budget de fonctionnement de la structure.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet autour du FabLab mobile à La Filature.
  
- **DECIDE** de solliciter des aides financières auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est et du Conseil Départemental de la Marne respectivement à hauteur de 16,5 % et 41,5 % des coûts à supporter, soit 1 018 € et 2 545 €, peuvent être sollicités,
  
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



**Mme le Maire** informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux du secteur de la place de la Mairie, la réalisation des enrobés de la rue de la Place étant prévue les 17 et 18 juillet prochain.

#### **Bazan'court en Rose :**

**Mme le Maire** fait savoir aux élus que la campagne d'inscription de Bazan'court en Rose est ouverte depuis le 21 juin avec déjà près de 400 inscrits recensés et des promesses de dons supérieures à celle de 2022.

Les bénéficiaires seront partagés cette année entre Oncobleuets et l'association LISE qui œuvre en faveur du cancer du sein, à tous les stades de l'évolution de la maladie, et qui proposera un atelier d'autopalpation avec mise à disposition d'un mannequin afin de permettre une prise en charge dès les 1ers symptômes. De plus, des panneaux relatifs au cancer du sein jalonnent le parcours de la marche.

Comme il s'était engagé lors de la 1<sup>ère</sup> édition, France Bleue couvrira l'évènement en direct, tandis que France 3 tournera probablement un reportage.

Enfin, pour l'occasion Cristal Union fera réaliser un packaging spécial.

#### **Marchés nocturnes 2023 :**

Le prochain marché aura lieu ce vendredi 7 juillet et sera suivi du cinéma en plein air initialement prévu le 30 juin et qui a dû être reporté suite aux émeutes constatées ces derniers jours dans plusieurs villes.

#### **Fête nationale :**

M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « Protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants », présente le programme du 13 juillet :

- retraite au flambeau accompagnée par la fanfare de l'Association Musicale de Bazancourt avec départ à 21h30 du chemin du Tir qui passera ensuite par la rue d'Isles-sur-Suipe, la rue Jean Jaurès, la rue de l'Espérance, la rue de Fresnes et le secteur Jean Moulin pour finir au terrain de football E. Gibout,

- tir du feu d'artifice au niveau du terrain E. Gibout à 23h00 (nouveau périmètre de sécurité porté à 80 mètres), ou au niveau du stade municipal en cas de vent important, le public étant positionné dans les 1 cas sur la bute située le long du chemin du Franc Rapport (joutant le terrain E. Gibout).

- bal populaire sur le parking du gymnase de 23h00 à 2h00 avec buvette tenue par le FJEP

#### **Terrain de football E. Gibout :**

L'aire de jeu et en cours de rénovation depuis la mi juin avec l'engagement du Football Club de la Vallée de la Suipe de respecter un temps d'utilisation compatible avec la pérennité de la pelouse.

L'association a d'ailleurs adressé aux communes dont sont originaires ses licenciés un mail très complet sur les démarches engagées ou à engager par chacun afin de disposer des conditions nécessaires à la pratique de l'activité équitables pour toutes les parties prenantes.



– **Mme Sonia BARRE** signale avoir été interpellée par le riverain résidant au 21, rue de Pomacle à propos des problèmes de visibilité occasionnés par la présence d'un massif.

**Mme le Maire** va dans le même sens en faisant part du même problème signifié par M. Debinski et propose donc que le massif soit taillé suffisamment bas pour permettre de voir la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Le mercredi 5 juillet 2023 à 22h26.

Le Maire	Mme ROMAGNY Anne-Sophie	
Le Secrétaire	M. ADNET Arthur	